

20 mai 2016 -18:09

Appartient à Conseil des ministres du 20 mai 2016

Circulaire relative au mécanisme renforcé de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2016

Sur proposition de la ministre du Budget Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé un projet de circulaire relatif au mécanisme renforcé de prudence budgétaire pour l'année budgétaire 2016.

Le Conseil des ministres du 22 avril 2016 a décidé une sous-utilisation supplémentaire du budget 2016. Afin de réaliser cet objectif, un mécanisme de prudence est mis en place. Celui-ci sera d'application pour les SPF, les SPP, le ministère de la Défense et la Police fédérale mais aussi pour les organismes d'intérêt public et les organismes assimilés, les services de l'Etat à gestion séparée et les institutions publiques de sécurité sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>